

CAPSULE HISTORIQUE NUMÉRO 5

Milton Foundry : La Fonderie Milton (1849 à après 1878)

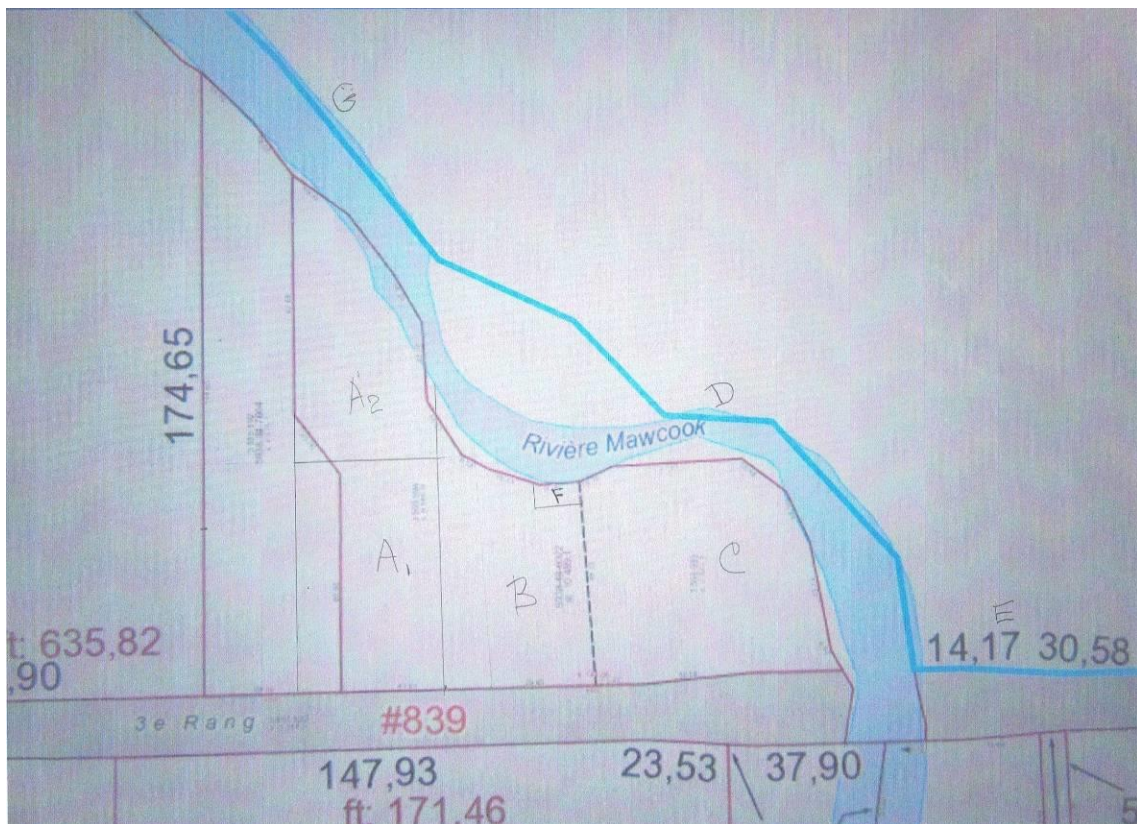
Jamais mentionnée dans l'album du 150^e ni par les nombreuses personnes âgées que nous avons interrogées, nous avons eu la surprise de découvrir, en épluchant de multiples contrats, la présence d'une fonderie à Sainte-Cécile-de-Milton, fonderie qui a opéré pendant plusieurs décennies.

L'initiateur du projet est Ornan Stimpson, marchand à Sainte-Cécile-de-Milton, propriétaire d'au moins trois commerces dans le lot 19 du côté est de la rivière Mawcook, au nord du 3^e Rang Ouest. Par deux contrats (nos 1475¹ et 1476¹¹) datés du 8 septembre 1849 et signés dans sa maison, on apprend qu'il vend 5 livres à Richard Frost Hayes, «jornies» de Milton un terrain d'un acre situé à l'ouest de la fonderie. Ce terrain, pour la façade, correspond au numéro civique 860 et à la partie ouest de la «Menuiserie Roger Lussier».

Pour se gagner un partenaire, ce même jour, dans le deuxième acte notarié, il offre une part au coût de 5 shillings à Richard Frost Hayes dans la fonderie maintenant construite (now erected) et située juste à côté du terrain que Hayes vient d'acquérir. Les deux s'entendent sur un partenariat de 5 ans sous le nom de la firme «Stimpson et Hayes» dans l'exploitation de la fonderie à être connue sous le nom de «Milton Foundry». Le coût de la fonderie sera assumé par leur firme. Le privilège du pouvoir d'eau sera étendu en tout temps à deux roues (wheels), si nécessaire, quand il y aura suffisamment d'eau. La «dame» érigée à côté du moulin à scie sera gardée en bon état, réparée ou reconstruite, à parts égales. Ornan Stimpson s'engage à fournir le capital requis pour la mise en marche de la fonderie, jusqu'à 500 livres, capital et intérêts, remboursable par la firme. Les copartenaires participeront aux profits et aux pertes, les livres étant fermés en avril chaque année. L'un ou l'autre pourra disposer ou vendre sa part au même prix. D'ici à ce que la fonderie commence ses opérations ou moulages de pièces de fonte (or casting), Hayes devra travailler à plein temps à la fonderie. Stimpson devra aussi y mettre beaucoup de temps et d'attention, tout en s'occupant de ses autres affaires, sans salaire. Les partenaires ne pourront se verser plus de

¹ Les numéros de contrats entre parenthèses réfèrent à ceux du Bureau d'enregistrement de Granby.

125 livres par année pour leur usage personnel. Le capital et les intérêts seront payés à Ornan Stimpson au terme de leur partenariat de 5 ans. Les livres, documents, notes seront accessibles aux deux en tout temps. Stimpson garde le leadership des transactions. Le mandat est renouvelable, avec un avis de trois mois, à l'expiration des 5 ans. En cas de conflit, nomination d'un arbitre pour chacun et un troisième au besoin. L'arbitre coûtera 300 livres, payable par le parti perdant. Richard Frost Hayes a l'obligation d'habiter sur les lieux.



En plus foncé, le cadastre actuel; en plus pâle, l'ancien cadastre. A1 et A2 représentent le terrain vendu à Richard Frost Hayes; B, le terrain de la Fonderie Milton; F, l'emplacement de la fonderie; C, éventuellement la manufacture de meubles des Champigny; D, le deuxième moulin à scie d'Ornan Stimpson; G, l'emplacement du premier moulin à scie et de la tannerie d'Ornan Stimpson. Le barrage qui fournissait la force motrice à la fonderie et aux entreprises Champigny était situé très légèrement à droite de la lettre «k» de «Mawcook» sur le plan. A2 deviendra l'emplacement de la manufacture de seaux, de haches et de tinettes.

Dans ce deuxième contrat que nous avons traduit et reproduit en grande partie, on y apprend plusieurs éléments intéressants. Tout d'abord la présence d'un barrage (le barrage no 4 dont c'est la première mention notariée : voir la capsule historique no 4) qui alimente un moulin à scie

situé du côté est de la rivière, la fonderie étant à l'ouest où faudra emmener le pouvoir d'eau. Dans l'acte notarié, il y a une contradiction : au début, on dit que la fonderie est construite; plus loin, qu'elle ne l'est que partiellement.



Manufacture de portes et fenêtres de Lionel Gingras. Elle est érigée à l'emplacement de la Fonderie Milton. Est-ce la même bâtisse? À noter à droite l'appentis qui renfermait la roue d'eau et les engrenages pour mouvoir la machinerie. (Photo Album 150^e, collection Maison Vittie)

Leur association ne dure que 13 mois puisque dans un contrat (no 1859) signé le 10 oct. 1850 dans le bureau de Stimpson, à Saint-Pie, Hayes rétrocède tous ses droits : Stimpson devient le seul à pouvoir opérer l'entreprise.

Quelques mois plus tard, le 17 avril 1851, Ornan Stimpson, tanneur de Saint-Pie, se reconnaît en dette (no 1975) de 2 137,51 US\$ auprès du marchand de bois Gusdon Grant de Troy, état de New York. Il donne en garantie la moitié sud du lot 19 (100 acres) dans le 3^e Rang Ouest de Milton avec le moulin à scie, la tannerie, la fonderie, les maisons, l'écurie, les autres constructions, les scies et les autres machineries.



Manufacture de Viateur Lussier. La partie de gauche correspond à l'emplacement de la Fonderie Milton et les fondations, en pierres, sans doute les mêmes depuis le début, reposaient directement dans le lit de la rivière Mawcook dont on voit les rapides en avant-plan. Le moulin à farine (partie de droite où la couverture est plus pâle) a été ajouté vers 1950. À noter à droite le gros tas de bran de scie, expulsé par une soufflerie, résultant des opérations de la manufacture. (Photo Album 150°, collection Maison Vittie)

Suivent des contrats en 1852 et 1854 pour un terrain de 8 acres à l'est de la rivière, terrain qu'Ornan Stimpson, marchand résidant à Saint-Pie, vend 2 000\$ (no 4918) le 16 avril 1855 à George Stimpson, marchand de Milton. Ce terrain débute à 207 pieds du coin sud-est du lot 19 dans le 3e rang, avec un moulin à scie, 3 maisons et une «Black Smith shop» (forge) et toutes les autres bâtisses sur le terrain avec leurs «appurtenances» et dépendances. Le moulin à scie, bâti sur le terrain, sera réparé, reconstruit et entretenu également par les deux parties. Ornan Stimpson garde le privilège de passage jusqu'à ce que la route de Saint-Dominique soit faite. Aussi pour l'entretien du «floom» ou canal de la «dame» à sa fonderie. Ornan Stimpson aura le premier droit d'eau dans le barrage du moulin pour utiliser une roue pour la fonderie du même format que celle actuelle, laquelle sera employée pour la fonderie ou d'autres besoins. Les deux parties peuvent utiliser le surplus d'eau du moulin à scie et des autres machines de même capacité que le moulin, indistinctement.

Ce contrat nous apprend qu'il y a, du côté est de la rivière, trois maisons, un moulin à scie, une forge (première mention dans un acte notarié), plusieurs bâtiments et, du côté ouest, la fonderie toujours en opération. De plus, il y a un partage de l'eau disponible.

Pour faire fonctionner la fonderie, il faut des forgerons. L'un, Théophile Brunelle, habite une petite terre juste en face, au sud-ouest du pont, depuis 1849. Un autre, Damase Richer, a acheté une maison en 1855 à côté de celle de George Stimpson. (La maison de Stimpson deviendra éventuellement un magasin général.) Selon le recensement de 1856, il y avait un autre forgeron, John Beaulieu, qui habitait sur le terrain de Stimpson. Dans un contrat de 1867 (no 11,078), le forgeron Olivier Jacques achète le terrain au coin sud-est de la jonction du 3^e Rang Ouest et de la route Beaugard Sud.

Le 29 novembre 1858, c'est la faillite et la vente aux enchères (no 6039) de la partie sud du lot 19 (100 acres) des terres et «tercemients» d'Ornan Stimpson, marchand et négociant, autrefois de Milton et maintenant de Saint-Pie, sur lesquelles il y a un moulin à scie, une tannerie, plusieurs résidences, écuries et autres bâtisses. C'est William Stimpson qui offre le plus : 1 700\$. L'entente sera scellée le 9 juillet 1859 de la 22^e année du règne de la reine Victoria.

Qui sont tous ces Stimpson qui donneront leur nom à une route qui reliera le 3^e Rang Ouest à Saint-Dominique, route abolie en 1870 et dont le vestige actuel est la route Beaugard Nord? Ornan, en plus de ses entreprises dans le 3^e Rang Ouest, possède deux lots à Roxton Falls où il y a, entre autres, un moulin, et il est impliqué dans le barrage d'Émileville à Saint-Pie. William est son frère. George est l'un des directeurs de la célèbre Compagnie de la Baie d'Hudson.

Le 4 avril 1862 (no 10,007) George Stimpson, marchand de bois de Milton et Ornan Stimpson, agissant pour William Stimpson, marchand de Buffalo, New York, ont une procuration pour diviser les propriétés de ce dernier, de la façon suivante : George Stimpson obtient la moitié sud-est du lot 19. La ligne de division sera la rivière et il a un acre de terre du côté ouest de la rivière, incluant le vieil arbre de transmission et la manufacture de seaux, la maison à côté et les petites bâtisses utilisées pour le séchage, avec le privilège de l'eau qui était utilisée pour ladite bâtisse. Et toutes les nombreuses bâtisses, tannerie, maisons et autres choses fixes et dépendances sur

le côté est du lot. Ornan, sur la demie ouest du lot mentionné, un «asec» avec la fonderie et le privilège de l'eau.

Le 9 décembre 1867 (no 11,120), Ornan Stimpson, bourgeois de St-Pie, vend 600\$ à Thimothée Bertrand, père, constructeur de moulins de Milton et propriétaire depuis mars 1858 du barrage no 5 (le 1^{er} au sud du 3^e Rang Ouest, avec deux moulins), le lopin d'un arpent de largeur sur lequel il y a la fonderie, toutes les vieilles boîtes à fondre, tout dans la fonderie, le hangar et autres agrès du vendeur, une remise construite depuis et aussi le privilège d'eau pour faire mouvoir ladite fonderie et le moulin de George Stimpson. L'eau doit être utilisée avant tout pour une roue réservée à la fonderie.

Le 22 mars 1872, Thimothée Bertrand, père, vend 1,000\$ (no 15,972) la fonderie à Adolphe Bertrand, commerçant de bois de Milton. La vente comprend le terrain, la bâtisse avec toutes les boîtes, moules, patrons à fondre, tout dans la fonderie et le hangar et les autres agrès du vendeur. Aussi toutes les fontes et les fers, le bois de chauffage et de service, un hangar, le privilège de l'eau pour faire mouvoir la fonderie. Le vendeur se réserve le droit de faire les ouvrages pour l'entretien de ses moulins et de se servir des tours et outils de la fonderie sans nuire.

À cette époque, faute d'institutions financières, c'étaient des prêteurs privés qui assumaient les risques à des taux variant souvent de 7 à 10%, parfois plus. Lors des ventes, la dette était transférée au nouvel acheteur et si ce dernier ne respectait pas ses obligations, le créancier originel reprenait possession de la propriété, ce qui arrivait fréquemment.

Ainsi, le 17 juillet 1873, Mme Francis Louisa Halcomb (Était-elle parente avec les Halcomb de Mawcook?), veuve de George Stimpson, de Lehigh Tannery en Pensylvanie, vend 1,000\$ (no 16,456) à Adolphe Bertrand, fondeur de Milton, 4 emplacements dans le lot 19 du 3^e rang, dont la fonderie qui deviendra sienne à la St-Michel. Son père, qui la lui avait pourtant vendue 16 mois plus tôt, n'avait probablement pas encore acquitté sa dette envers les Stimpson.

Sans doute pas plus fortuné que son père Thimothée, Adolphe Bertrand, un mois plus tard, emprunte 800\$ à 8% à l'avocat Antonin David Gérard Gingras de Waterloo et donne toutes ses propriétés en garantie.

Ses finances ne s'arrangeant pas, le 18 septembre 1875, Adolphe Bertrand vend 1,000\$ (no 19,605) la fonderie et une

remise aux frères Henry et Adolphe Gingras, voituriers de Milton. La description de ce que le vendeur garde ou cède nous aide à nous faire une idée plus claire de la fonderie. Le vendeur cède un tour à fer, un tour à bois avec outils, deux scies rondes, une «plane machine» avec ses agrès et ses courroies. Il se réserve le droit d'enlever le pot de la fonderie avec son soufflet et son agrès en laissant des briques aux acheteurs pour faire deux cheminées sur la bâtisse. Le vendeur se réserve aussi «l'étai contigu au tour de fer, un perçoir à fer et un autre à bois avec leurs outils, tout son agrès de forge et autres objets mobiliers qui vont avec ladite fonderie et ailleurs sur la place. Les acheteurs ont le privilège de prendre en priorité dans la dame ou l'empellement de la rivière Mawcook, 8 pouces d'eau d'épaisseur sur 14 de largeur pour faire marcher leurs machines, sans toutefois faire servir ladite eau, ni à un moulin à scie, ni à un moulin à farine, ni à planer le bardeau et le surplus d'eau appartiendra au vendeur. Ni le vendeur, ni l'acquéreur ne pourront dépenser l'eau sans nécessité. Aussi convenu que la dame qui existe sur ladite rivière Mawcook pour l'utilité de ladite fonderie et le moulin à scie du vendeur sera faite et entretenue moitié-moitié et la moitié contiguë du terrain appartiendra aux acquéreurs, l'autre au vendeur. Aussi convenu que la partie de la dame à être partagée ne devra comprendre que la partie qui existe actuellement entre le canal pour ladite fonderie et le canal pour le moulin à scie, (donc ils sont de part et d'autre de la rivière) laquelle dame devra être... bien entretenue. Les acquéreurs auront le droit de passer sur le terrain du vendeur pour construire ou entretenir leur part de ladite dame et leur canal, en causant le moins de dommages possible.»

Plusieurs éléments sont à retenir dans ce contrat que nous avons retranscrit en bonne partie. D'abord l'importance de l'eau, au point qu'on mesure le débit permis. Le contenu de la fonderie permet de travailler le bois et le métal, ce qui est parfait pour construire des voitures à chevaux : voitures fines, de travail, traîneaux, etc.

Malgré cette vente, la situation financière d'Adolphe Bertrand continue de se dégrader, comme le prouvent deux actes notariés (nos 19,943 et 20,667) et il fait banqueroute le 6 octobre 1876 (acte de faillite no 1895). Après plusieurs tentatives d'arrangements avec les créanciers, il réussit à récupérer ses biens le 15 février 1877 (no 21,299) en leur payant 20% de ce qu'il leur devait

et en donnant ses propriétés en garantie et fait étonnant, la fonderie, pourtant vendue aux frères Gingras deux ans plus tôt.

La situation financière des frères Gingras n'est pas plus rose, mais on sent qu'ils ont diversifié leurs activités. Dans un contrat daté du 29 mars 1977 (no 23,637), ils se définissent maintenant comme menuisiers et voituriers. Ils se reconnaissent en dette de 400\$ devant Joseph Jeanson, commerçant de bois de Milton pour un jeu de cartes avec tous les agrès, les courroies, les foulons et les poêles qui servent au moulin de carde. Ils donnent en garantie leur terrain, la remise, la fonderie avec les machines pour le fer et le bois. Pour fabriquer leurs voitures, ils sont donc équipés pour travailler le métal, le bois et les tissus.

Le 11 octobre 1877, nouvelle dette (no 22,055) des frères Gingras, cette fois face à Marc Duvernay de Baltic au Connecticut, le fils de leur voisin, Laurent Duvernay dont la ferme occupe la partie est du lot 19. Ils redonnent la fonderie en garantie.

La cascade des dettes se poursuit le 14 janvier 1878 (no 23,535) avec Joseph Tétreault, menuisier de Saint-Pie. La fonderie et le pouvoir d'eau sont donnés une troisième fois en garantie. Le 17 mars 1879 (no 23,536), Henry Gingras, voiturier, contracte une dette de 2000 livres ancien à son frère Jean, cultivateur de Saint-Pie. Nouvelle dette (no 24,658), cette fois d'Adolphe, cardeur, avec son frère Jean le 27 novembre 1879. Les deux donnent en garantie leur moitié indivise. À noter qu'on ne parle plus de fonderie, mais de boutique(s) et autres bâtisses.

La fonderie aurait cessé ses activités quelque part en 1878 ou en 1879 pour devenir une boutique ou, dans le langage populaire, une «shop», appellation qui a perduré jusque vers 1980.

Recherches et photos : Gérard Gévry, version juillet 2020